

TITRE PREMIER

EYE OPENING.

RESISTER PAR ET POUR LA CRITIQUE.

REFUS DE L'ADAPTATION EN CRIMINOLOGIE

par

Marie-Sophie DEVRESSE

Professeure

Ecole de criminologie

Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P)

UCLouvain

Préambule

Même si, dans cet article, j'ai tenté de faire un usage maximal de la neutralisation des genres, certains termes utilisés, dont par exemple la référence au criminologue, sont systématiquement employés au féminin. Ils sont cependant à entendre dans leur sens épïcène, de sorte qu'ils visent les hommes autant que les femmes. Dès lors, malgré les apparences, cet article ne concerne pas que les femmes. Il se contente d'inverser la priorité jusqu'ici donnée au masculin par la grammaire. N'y voyez bien entendu aucun acte de résistance.

Introduction

Au moment de me mettre au travail pour la présente contribution, le verbe « résister », choisi pour cet ouvrage anniversaire, a pour moi directement fait écho au titre du livre de la philosophe Barbara Stiegler, « *Il faut s'adapter* ». Sur un *nouvel impératif politique*, publié chez Gallimard en 2019. Dans cet *opus*, Barbara Stiegler revient sur l'origine de l'injonction politique à s'adapter, qu'elle met en relation avec le succès des théories de Charles Darwin et leur résonance dans le champ économique et social à travers la pensée évolutionniste (néo)libérale de Walter Lippmann. Sans entrer dans le détail des débats qui animent cet ouvrage passionnant, on peut dire ici que sa lecture permet de comprendre les ressorts naturalistes expliquant que l'adaptation est devenue l'impératif qui régit aujourd'hui le monde. Un impératif politique et entrepreneurial qui veut que nous suivions le rythme de plus en plus effréné de l'évolution complexe de notre environnement, au prix de l'épuisement des ressources et des individus. Car si l'évolution est notre destin, notre adaptation en est la condition autant que le tribut : une compétition féroce lui sert de cadre et une progression infinie d'horizon. Au regard de ce rude constat, tenter de mettre un frein à l'emballement généralisé conduit à l'idée de résistance, qui s'impose alors comme une évidence. La résistance, c'est en effet la ténacité autant que l'opposition à l'adaptation. Mais c'est aussi l'injonction qui la neutralise : résister à l'adaptation, c'est tout simplement... résister.

Cela étant, outre un appel impuissant au ralentissement de la marche du monde, que signifie

plus spécifiquement « résister », pour une criminologue aujourd'hui, sachant, précisément, que c'est le *Centre de recherches Pénalité, Sécurité & Déviances* ainsi que l'Ecole de criminologie Léon Cornil de l'ULB qui nous demandent d'y réfléchir à l'occasion de cet ouvrage ? Les criminologues, dans un tel contexte, ont-elles quelque chose de particulier à apporter à la résistance à l'adaptation et ses effets délétères ? Le contexte politique et économique néolibéral est-il leur affaire ? S'en démarquer est-il souhaitable et est-ce que cela relève de leur domaine de compétences ? Doivent-elles être engagées ou sont-elles contraintes, comme le suggère Barbara Stiegler, à « assister médusé[e]s, à une troublante perturbation des signes [qui condamnent], soit à l'adhésion passive à la “révolution” néolibérale, soit à la lutte réactive contre ses “réformes” et pour la défense du *statu quo* »¹ ? Comment, dans leur champ particulier, les criminologues sont-elles amenées à se situer dans cette dynamique étrange où « les anciens conservateurs mutent en progressistes, tandis que les anciens progressistes sont dénoncés comme conservateurs »² ? A ces questions vertigineuses, je vais modestement tenter quelques pistes de réponses, au départ de balises qui me semblent intéressantes pour tenir la barre dans ce mouvement agité et s'engager tout de même dans la voie d'un progrès non ravageur.

Dans la réflexion ici proposée, deux registres de résistance vont m'intéresser. Le premier renvoie à la manière dont le choix d'une épistémologie dans l'appréhension de la réalité sociale peut constituer, pour la criminologie, une façon de faire obstacle à certaines injonctions d'adaptation qui peuvent poser problème dans son domaine. C'est ce que je développerai dans la première partie de cet article, principalement consacrée à la défense de la criminologie critique et à la mise en lumière de son potentiel de résistance (I). Le second registre, plus pragmatique, a trait au métier d'enseignante, métier que j'exerce et qui est aussi celui de nombre de contributeurs et contributrices au présent ouvrage. Ce métier est pour l'instant traversé, particulièrement à l'université, par des débats qui auraient semblés insensés il y a peu mais qui ont pris un tour sérieux. Ces débats sont directement en lien avec la question épistémologique et je les envisagerai en seconde partie d'article, où je me permettrai un petit détour par la France qui connaît à l'heure actuelle un mouvement de vive opposition à la pensée critique (II). Dans ce contexte, je tenterai de montrer sur quoi repose et comment peut se construire et se diffuser, dans le milieu académique, la pensée critique résistante dont il a été question dans le titre I.

I. La critique comme résistance

La criminologie critique, puisque c'est cela dont il sera tout d'abord question dans cet article, n'a pas directement pour vocation de résister à l'injonction d'adaptation aux modèles de vie et d'organisation qui nous sont aujourd'hui proposés. Son projet s'inscrit cependant dans une ferme opposition aux diktats capitalistes. Selon les criminologues critiques, la question du crime est en effet indissociable de la politique socio-économique et le système pénal est vu comme un appareil de reproduction de la différenciation sociale et de l'inégalité. Dès lors, tenant compte de ces prémisses et après avoir fait le point sur ce que l'on entend par criminologie critique, j'ouvrirai une interrogation sur la manière dont celle-ci peut servir de support à trois types de résistances spécifiques, qui, parmi d'autres, apparaissent aujourd'hui fondamentales pour la criminologie. Enfin, il sera question de comprendre comment la criminologie critique représente, d'un point de vue épistémologique, un véritable programme qui ne se réduit pas à de l'imposition idéologique.

¹ B. STIEGLER, « *Il faut s'adapter* ». *Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2019, p. 276.

² *Ibidem*.

1. Criminologie et critique, des lectures plurielles

Il n'y a rien de neuf ni d'original à se revendiquer de la criminologie critique. Elle peut même aujourd'hui sembler relativement *old school*. Cette perspective, rappelle Majid Yar³, est née à la fin des années 1960 « d'une convergence entre les sciences sociales et d'une large conscientisation venue des mouvements politiques d'opposition qui ont caractérisé cette époque turbulente des deux côtés de l'Atlantique »⁴. Dès ses débuts, la criminologie critique s'est attelée à « “déconstruire” le crime et le contrôle du crime afin de mettre en lumière les multiples façons dont ils reflètent et reproduisent les modèles de pouvoir, d'inégalité, d'exploitation et d'exclusion »⁵. Le projet est donc sans ambiguïté : il s'agit de proposer une criminologie ouvertement engagée qui se distingue de la criminologie traditionnelle caractérisée par une adhésion à certains postulats positivistes et aux définitions produites par les institutions de contrôle social et de répression. Notons que son avènement permet au passage de dissiper le malentendu persistant que relève John Braithwaite et selon lequel la criminologie, de par son objet et son positionnement disciplinaire, serait nécessairement vouée à servir l'*establishment* ou à représenter une science populiste⁶. Les criminologues critiques montrent qu'il n'en est rien, n'en déplaise à certaines collègues françaises.

Mais si son projet de déconstruction et de prise de distance est clair, la criminologie critique est rétive à toute définition car, souligne Pamela UGWUDIKE, « il s'agit d'un domaine d'étude fluide et vaste. Il englobe des perspectives qui mettent parfois l'accent sur des thèmes divergents, utilisent diverses méthodologies et épousent des idéologies différentes »⁷. La criminologie elle-même, avant d'être critique, se caractérise d'ailleurs aussi par le flou de ses contours et par la mise en discussion permanente de ses objets et de ses méthodes⁸. Elle ne constitue pas un champ unifié saisissable et se déploie aujourd'hui davantage au départ d'une variété de perspectives théoriques ancrées dans diverses problématiques plutôt qu'autour d'un projet de théorisation générale comme ce fut le cas jadis. Mary Bosworth et Carolyn Hoyle relèvent ainsi que c'est au moment où elle connaît son plus grand succès, c'est-à-dire au XXI^e siècle, qu'elle apparaît le plus comme une discipline en voie de fragmentation⁹. Il est donc inadéquat de parler de « la » criminologie ou de « la » criminologie critique. Toutefois, mon propos n'étant pas voué à disséquer ces particularismes ni même de m'y arrimer, je propose, dans les lignes qui vont suivre, de tout de même généraliser ces termes au départ de ce qui constitue les points communs et le noyau dur de leurs significations multiples.

2. Mais en fait, à quoi résister ?

³ La plupart des auteures citées sont des enseignantes ou des chercheuses en criminologie. Si ce n'est pas le cas, à moins de faire référence à des classiques, la discipline de l'auteure sera spécifiée dans le corps du texte.

⁴ M. YAR, « Critical criminology, critical theory and social harm », in S. HALL & S. WINLOW, *New Directions in Criminological Theory*, New-York, Routledge, 2012, p. 52, ma traduction.

⁵ *Ibidem*.

⁶ J. BRAITHWAITE, « Foreword », in M. BOSWORTH & C. HOYLE (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. vii.

⁷ P. UGWUDIKE, *An Introduction to Critical Criminology*, University of Bristol, Policy Press, Bristol, 2015, p. 11, ma traduction.

⁸ Voir la synthèse des débats majeurs à ce sujet dans M. BOSWORTH & C. HOYLE (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

⁹ M. BOSWORTH & C. HOYLE, « What is criminology ? An introduction », in M. BOSWORTH & C. HOYLE (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 3.

Si l'on se recentre sur le projet critique, il y a lieu de se demander dans quelle mesure l'adoption d'une telle perspective en criminologie s'inscrit dans une logique de résistance à l'adaptation épuisante attendue de nous dans le modèle politique et économique mondialisé que décrit B. Stiegler. Pour traiter de cela, je retiendrai ici trois éléments qui me semblent relever de ce modèle alors qu'ils ont clairement des résonnances avec des enjeux criminologiques couverts par la perspective critique. Le premier élément renvoie à l'obsession de la mesure, le deuxième à l'illusion du consensualisme et le troisième au déni de l'expérience singulière et de son expression.

A. Résister à l'obsession de la mesure

Même si le titre du colloque du 75^e anniversaire de l'Ecole de criminologie de l'ULB pouvait laisser penser le contraire¹⁰, j'ai tendance à souscrire au fait que *size does not (necessarily) matter*. Pourtant, « le fait est connu » nous disent les ethnologues Sophie Houdar *et al.* : depuis les XIX^e et XX^e siècles, la rationalité métrique ne cesse de s'imposer, « l'emprise des chiffres et de la mesure – étalonner, comparer, hiérarchiser – y établit les critères de la normalité, du pathologique et de l'extraordinaire et il n'est guère de domaine de la réalité qui n'en ait dès lors été épargné »¹¹. Le marché, l'entreprise, se nourrissent avec avidité d'indicateurs de performance, en même temps que les processus d'évaluation chiffrée ont envahi notre quotidien. La métrique de la production et de la productivité fait ainsi partie de ce qui crée le mouvement du « toujours plus, toujours plus vite » au sein des entreprises et du monde social. Et c'est à ce mouvement auquel précisément on nous demande de nous adapter, que l'on soit du côté des quantificateurs ou des quantifiés, des évaluateurs ou des évalués. Qui aurait imaginé il y a vingt ans que nous serions invitées à gratifier par un nombre d'étoiles la rapidité, l'amabilité et la qualité du service offert par le facteur ou le livreur de pizza ? Il semblerait bien qu'aujourd'hui, l'on mesure et l'on évalue absolument tout, au point que l'historien Jerry Z. Muller, dans son ouvrage au titre sans appel *The Tyranny of Metrics*, laisse entendre que l'on serait passé d'un intérêt pour la mesure des choses à une fixation sur la mesure elle-même, avec pour conséquence d'affecter la qualité de nos vies et de nos organisations¹². Sans compter que cette obsession va le plus souvent de pair avec celle de la surveillance et du contrôle comme le montrent bien les recherches en éthique digitale de Wolfie Christl et Sarah Spiekermann à propos du travail en entreprise¹³. Le principe repose pourtant sur une croyance hautement discutable : « pour les adeptes de l'évaluation sans restriction, un objet quelle que soit sa nature, un concept quelle que soit sa portée, ou un humain quel que soit son rôle, peuvent être saisis, compris dans toute leur substance à l'aide de quelques grandeurs triviales faciles à mesurer, comme des coûts, des heures ou encore des quantités »¹⁴.

Cette obsession de la mesure, la criminologie la connaît bien. Elle a été pendant longtemps au cœur de l'étude du crime, dont on a d'abord cherché à identifier les régularités et les variations comme l'entreprit Adolphe Quetelet dès le XIX^e siècle. Elle a aussi été au cœur du débat sur les spécificités de l'homme criminel, que l'on a mesuré dans tous les sens, à l'instar de ce que fit Cesare LOMBROSO, pour ne citer que le plus emblématique. Beaucoup d'autres entreprises

¹⁰ C. ADAM, D. DE FRAENE, Ph. MARY, C. NAGELS & S. SMEETS, *Sexe et normes. Actes du colloque organisé pour le 75^e anniversaire de l'Ecole de criminologie Léon Cornil*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

¹¹ S. HOUDART, V. MANCERON & S. REVET, « Connaître et se prémunir. La logique métrique au défi des sciences sociales », *Ethnologie Française*, 2015, Vol. 45, n°1, p. 11.

¹² J. Z. MULLER, *The Tyranny of Metrics*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 2018.

¹³ W. CHRISTL & S. SPIEKERMANN, *Networks of control. A report on Corporate Surveillance, Digital Tracking, Big Data & Privacy*, Vienne, Facultas, 2016.

¹⁴ A. FERNANDEZ, *La folie de la mesure en entreprise*, [Online], URL : <https://www.piloter.org/> (consulté le 7 octobre 2022).

de mesure dans le champ criminologique pourraient encore être évoquées, celui-ci étant saturé de comptes, de classifications et d'échelles de toutes sortes. La mesure, que l'on distinguera ici de la quantification¹⁵, si elle a son importance, a pesé très lourdement sur les savoirs sur le crime et représenté, dans beaucoup de cas, l'entreprise positiviste douteuse par excellence. Son obsession a produit nombre de dérives que la criminologie critique a vivement dénoncées : essentialisation de la dangerosité, individualisation des problèmes sociaux, frénésie de la classification, leurre de la prédictibilité, soutien à des logiques d'exclusion, etc. On pourrait d'ailleurs considérer que la criminologie critique s'est en partie construite au départ d'un certain détachement par rapport à l'idée de mesure, accordant une préférence à des concepts complexes et multidimensionnels qui, *a priori* ne se mesurent pas, tels ceux de pouvoir, d'idéologie ou d'oppression.

Il n'en demeure pas moins qu'un lien peut être opéré entre tout cela. De nombreuses formes de domination s'exercent précisément par l'entremise de la mesure et l'on sait combien l'évaluation est porteuse de risques en termes d'exclusion et de disqualification. Or, c'est bien à cela qu'entend résister la criminologie critique dans le champ d'étude ou d'intervention au sein duquel elle assume son point de vue engagé. C'est ce qu'elle fait lorsqu'elle dénonce l'emprise des logiques actuarielles dans le système pénal¹⁶, c'est aussi ce qu'elle fait lorsqu'elle y critique le glissement vers une dynamique managériale¹⁷ ou vers une marchandisation de la peine¹⁸. C'est ce qu'elle fait lorsqu'elle déplace son attention vers des phénomènes qui échappent aux chiffres, telle la criminalité des élites¹⁹ ou les violences policières²⁰. C'est ce qu'elle fait lorsqu'elle s'oppose à certains réductionnismes diagnostiques²¹ ou pose un regard circonspect sur les outils de mesure des risques²². C'est encore ce qu'elle fait lorsqu'elle remet en cause certaines méthodes expérimentales qui tendent à essentialiser les individus et schématiser leurs modes d'action²³. C'est ce qu'elle fait, somme toute, lorsqu'elle accepte « l'expérience de la déception »²⁴, qu'elle refuse toute certitude confortable. Mais est-ce à dire, pour reprendre à nouveau Barbara Stiegler, qu'avec ces dénonciations, la criminologie se permet d'adopter une posture conservatrice opposée à toute forme de progrès, ce qui reviendrait somme toute à contribuer au maintien du *statu quo* d'une conception *mainstream* du crime, du criminel et du système pénal que pourtant elle ne cautionne pas ? La question est à rapporter au contexte général dans lequel se développent ces outils métriques et qui est celui du capitalisme et de son expression néolibérale. Un capitalisme pour lequel le chiffre, même s'il permet parfois de l'objectiver, vient la plupart du temps en soutien à l'inégalité sociale, conduit à désigner des

¹⁵ La quantification renvoie à la mise en nombre et est, selon nous, à distinguer de la mesure, c'est-à-dire la détermination d'une valeur, en référence à un point de référence préexistant. Voir à ce sujet A. DESROSIERES & S. KOTT, « Quantifier », *Genèses*, 2005, Vol. n° 58, n° 1, p. 2-3.

¹⁶ Ph. MARY, « Pénalité et gestion des risques : vers une justice "actuarielle" en Europe ? », *Déviance et Société*, 2001, Vol. 25, n°1, p. 33-51.

¹⁷ D. KAMINSKI, *Pénalité, management, innovation*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2010.

¹⁸ M-S DEVRESSE, « La pénalité de l'accès : Territoires digitaux intimes et *extimes* des sanctions », *Archives de Politique Criminelle*, 2021, n°43, p. 165-181.

¹⁹ P. LASCOUMES & C. NAGELS, *Sociologie des élites délinquantes*, Paris, Armand Colin, 2018.

²⁰ S. SMEETS & C. TANGE, « Les discours des syndicats policiers face aux violences », *La Revue Nouvelle*, 2021, n° 5, p. 64-75.

²¹ J. ENGLEBERT & CH. ADAM, « La "personnalité antisociale", antithèse de la psychopathologie », *Déviance et Société*, 2017, Vol. 41, n°1, p. 3-28.

²² M. VACHERET & M. COUSINEAU, « L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système », *Déviance et Société*, 2005, Vol. 29, n°4, p. 379-397.

²³ Ch. ADAM, « De la déviance du fantasme au fantasme déviant. Quand la pensée se meurt dans le fantasme de la classification », *Psychiatrie et Violence*, 2010, Vol. 10, n°1, [Online], URL : www.psychiatrieviolence.info/2011/01/de-la-deviance-du-fantasmeau-fantasme.html (consulté le 7 octobre 2022).

²⁴ Ch. ADAM, J-F CAUCHIE, M-S DEVRESSE, F. DIGNEFFE & D. KAMINSKI, *Crime, Justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Bruxelles, Larcier, 2014, p. 250.

gagnants et des perdants, distinguer des *in* et des *out*, renforcer les vulnérabilités. Sans compter que fonder la connaissance du réel sur la mesure conduit à en caviarder la majeure partie, sachant que l'on ne mesure que ce qui est mesurable. Dans ce contexte, refuser, comme le fait la criminologie critique, de céder à l'appel de la mesure et de la modélisation, mais tenter de mettre au jour des processus de disqualification, de criminalisation différentielle, de stigmatisation ou de déni de la complexité apparaît salutaire et représente une résistance intéressante, non pas au progrès, mais à son dévoiement. Ceci me conduit à cette autre forme de résistance qu'est la reconnaissance, dans cet éventuel progrès, des points de ruptures, des conflits, des oppositions, en bref, de tout ce qui ne fait pas *consensus*.

B. Refuser l'illusion du consensualisme

A nouveau, la réflexion sur le sujet est loin d'être neuve et a occupé nombre d'esprits depuis bien longtemps. La question se pose encore d'ailleurs aujourd'hui : voyons-nous notre environnement plutôt façonné par des forces équilibrantes ou au contraire par des conflits ? A la fin du XIX^e siècle, une rupture s'opère en effet dans la conception du social, conséquence d'un mouvement de transformation de l'action collective amorcé dès le XVIII^e, en période révolutionnaire²⁵. Même si des conflits s'y produisaient constamment, les sociétés de l'Ancien Régime « ne se pensaient pas comme étant structurées par la conflictualité, du fait de l'emprise d'une vision organiciste de l'ordre social où les fonctions et les ordres sociaux se rapportaient à un ordre naturel et divin »²⁶. Plus tard, comme le rappelle le sociologue Federico Tarragoni, « une ambition de décrire et analyser les sociétés modernes comme étant structurées par le conflit apparaît[ra] clairement chez les fondateurs de la tradition sociologique : Marx, Durkheim, Weber et Simmel »²⁷. Depuis, si plus grand monde ne nie le fait que le conflit est inhérent à la vie collective, il persiste toutefois des différences dans la manière d'envisager le rôle qu'il joue dans la production de nos sociétés postmodernes : en est-il le fondement ? Est-il souhaitable d'aplanir les dissensions ou sont-elles au contraire au cœur même du social ? Le conflit est-il à la base du fonctionnement ou du dysfonctionnement de la société ? Répondre à ces questions n'est pas dans mon programme, mais si je les évoque, c'est parce que s'interroger sur le conflit conduit nécessairement à s'interroger sur des enjeux de pouvoir. Tout rapport de domination suppose un conflit en latence, disait déjà Etienne de La Boétie dans le *Discours de la servitude volontaire*, et ce rapport « doit être légitimé par celles et ceux qui en pâtissent les effets »²⁸.

Le fait, pour les penseuses critiques, d'avoir renversé la perspective dominante qui consistait à se concentrer sur le passage à l'acte et d'avoir plutôt privilégié l'étude de la réaction sociale, constitue l'ouverture certainement la plus importante de la criminologie à l'idée de conflit. René Van Swaaningen considère d'ailleurs que « la sociologie du conflit constitue le troisième pilier de la perspective criminologique critique »²⁹. Ainsi, un travail sur les institutions a permis de montrer comment le droit criminel et le système d'administration de la justice pénale contribuent quasi invariablement à la reproduction des inégalités, qu'elles soient économiques, raciales ou genrées.

²⁵ F. TARRAGONI, « Chapitre 1. Le conflit comme fait social », in S. BULLE & F. TARRAGONI (dir.), *Sociologie du conflit*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 25.

²⁶ *Ibid.*, p. 24.

²⁷ F. TARRAGONI, « Chapitre 2. Le conflit comme question fondatrice de la sociologie », in S. BULLE & F. TARRAGONI (dir.), *Sociologie du conflit*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 33.

²⁸ *Ibid.*, p. 28 (cité par).

²⁹ R. VAN SWAANINGEN, « Vingt ans de "Déviance et Société" sous l'angle de la criminologie critique », *Déviance et Société*, 1997, Vol. 21, n°1, p. 60.

Et pourtant, le droit pénal repose sur une vision du monde consensuelle, il en constitue d'ailleurs le premier garant et ne fait pas vraiment bon ménage avec la réalité sociologique : le démenti du réel, la fiction ou l'artifice font partie de sa grammaire et parmi les dénis assumés, l'aveuglement aux relations de pouvoir et aux inégalités occupe une belle place. La référence constante au « législateur », qui m'était ressassée jadis dans mes cours de droit, m'a d'ailleurs toujours embarrassée en ce qu'elle soutient le mythe que l'on évoluerait dans une société exempte de conflits de valeurs ou de conflits d'intérêt. Certes, elle agglomère symboliquement les instances qui font la loi et qui énoncent les principes de vie en société, mais le caractère unifié et la personnalisation qu'elle suppose occulte un élément fondamental, à savoir que « les intérêts traduits dans la formation et l'application du droit pénal ne sont pas les intérêts communs à tous les citoyens »³⁰. L'équilibre et l'harmonie poursuivis par le projet de justice, quoi qu'en pensent beaucoup de juristes, ne font, pour le criminologue critique, pas partie du tableau. Non seulement le conflit ne peut être occulté, mais il y a lieu d'en proposer une lecture politique au regard du processus de criminalisation primaire et du fonctionnement de toutes les instances de criminalisation secondaire. Et lorsque l'on se penche sur ces objets, « La » justice », apparaît tout à coup pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un concept tout à fait relatif.

Le thème du conflit vient donc faire barrage à l'impératif d'adaptation qui m'intéresse ici. Résister renvoie dès lors à « la distance prise par rapport à l'exaltation d'un modèle théorique de l'équilibre »,³¹ pour reprendre les termes d'Alessandro Baratta. L'adaptation, quand elle devient contrainte et vise à concourir à tout prix à l'équilibre de la société, ne peut qu'en nier les aspérités ou les voir comme des obstacles. Elle vise finalement le consensualisme. « There is no alternative », avait asséné Margaret Thatcher en 1980, érigeant le néolibéralisme comme seule politique économique envisageable face au chômage et à l'inflation. Une phrase qui sonne comme une injonction d'adhésion collective aux valeurs de quelques-unes, une réduction de l'horizon de réflexion, un rempart contre toute forme de critique. L'on traite souvent de naïves celles et ceux qui cherchent à proposer un modèle de société qui ne repose pas uniquement sur le profit. La naïveté réside plutôt dans le fait de croire ou souscrire à ce *consensus* créé de toute pièce par l'économie, la politique et le droit, et qui voudrait que nous n'ayons d'autre choix que de suivre le mouvement, ou, plus absurde encore, de croire que nous serions gagnantes dans cette affaire. Cela étant, les stratégies de résistance ne peuvent exclusivement se définir par la négative ou par le refus (de la mesure, du *consensus*...). Une ouverture positive aux sujets, à leur singularité, à leur réalité vécue et à leur parole me semble aussi devoir trouver place dans toute réflexion sur la résistance.

C. Prendre en compte la parole et l'expérience singulières

La criminologie critique telle que je l'ai évoquée jusqu'ici en tant que mode de résistance, si elle interroge des ressorts politiques et économiques, semble *a priori* peu se soucier directement des acteurs sociaux, de leur expérience ou de leur point de vue. C'est d'ailleurs un reproche qui lui a été fait, dans la foulée de la critique adressée au déterminisme marxiste³², à savoir le manque d'épaisseur accordée aux individus, rarement appréhendés dans leur singularité et dans leur capacité d'agir. La prise en compte de la parole de acteurs, bien qu'acquise en sciences

³⁰ A. BARATTA, « Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie », *Déviance et Société*, 1981, Vol. 6, n°1, p. 1.

³¹ *Ibid.*, p. 2.

³² S. RUSSELL, « The Continuing Relevance of Marxism to Critical Criminology », *Critical Criminology*, 2002, Vol. 11, n°2, p. 113-135.

humaines et sociales depuis les années 1930³³, n'a pas toujours suscité l'adhésion et en particulier lorsqu'il s'agit des groupes dominés dont la légitimité du point de vue est constamment mise en cause, en ce compris par les chercheuses³⁴. Howard Becker parlait d'ailleurs à ce sujet de « hiérarchie des crédibilités »³⁵. A cela s'ajoute un problème très bien mis en lumière par l'anthropologue et politologue James C. Scott, à savoir que les relations de pouvoir elle-même infléchissent les discours³⁶. Il y a donc lieu, selon lui, de distinguer ce qui relève de la partition publique, c'est-à-dire ce qui se laisse communément entendre, de la partition cachée. Il considère en effet que la parole authentique des « subalternes » s'exprime rarement directement et à voix haute dans l'espace public et que c'est le plus souvent dans des lieux dissimulés, cachés, peu accessibles (en particulier de la chercheuse), qu'elle peut être entendue. Nous sommes donc confrontées à des discours « officiels » et des discours « cachés » dont les possibilités d'accès sont très différentes. Mais, pour J. C. Scott, ce double discours représente la force des dominés car il est le signe de leur résistance. Ainsi, nous dit-il, cette résistance peut, par exemple, se dissimuler derrière une attitude ou un discours déferent, sans que cela soit nécessairement perceptible au grand jour. S'intéresser aux formes et ressorts de la domination et à ses formes plurielles suppose dès lors la prise en considération des « sous-textes », du *hidden transcript*.

Au-delà des difficultés de captation de la parole et par conséquent, de l'expérience, cette distinction permet de mettre en lumière l'importance capitale de la dimension langagière des pratiques de résistance. Elle aide à comprendre que toutes les manifestations d'insoumission ne s'affichent pas comme telles et peuvent se situer dans des espaces souterrains, à un autre niveau que ce qui se donne à voir. J. C. Scott va donc entreprendre d'identifier les « arts de la dissimulation politique » en proposant un relevé des formes élémentaires de résistance qui s'opèrent par ce biais et qui s'exercent par le langage. Ses travaux, déjà anciens, continuent d'infuser la criminologie contemporaine, et de plus en plus nombreuses sont les chercheuses qui s'y réfèrent³⁷.

En effet, même si, de par une priorité accordée à des analyses de type structurel, la criminologie critique ne s'est pas tout de suite illustrée du côté de l'écoute du sujet, elle apparaît à présent en voie d'ouverture à la parole et à l'expérience des individus fragilisés, en particulier lorsqu'ils sont aux prises avec le système pénal. Cette criminologie-là peut être qualifiée de critique car elle s'autorise à entendre les personnes et prendre au sérieux leur expérience (ce que la criminologie *mainstream* ne fait pas), mais aussi parce qu'elle les envisage au regard des rapports de pouvoir, sans pour autant les rabattre à leur simple statut de dominé, parce qu'elle prend appui sur leurs capacités. Ainsi par exemple, le concept de « subversion », travaillé récemment par Chloé Branders à l'occasion d'une thèse de doctorat en criminologie consacrée au théâtre action en prison, rend parfaitement compte de la dimension d'assujettissement que suppose l'expérience carcérale mais permet aussi de mettre en lumière toute la créativité ayant

³³ Voir, parmi l'abondante littérature à ce sujet, J. POUPART, « Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche », *Sociologie et Sociétés*, 1993, Vol. 25, n°2, p. 93-110.

³⁴ M-S DEVRESSE & D. SCALIA, « Hearing Tried People in International Criminal Justice: Sympathy for the Devil? », *International Criminal Law Review*, 2016, Vol. 16, n°5, p. 796-825.

³⁵ H. S. BECKER, *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002, p. 153.

³⁶ J. C. SCOTT, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, p. 24.

³⁷ Voir par exemple, J. CHARBIT & G. RICORDEAU, « La prison, un espace de résistances et de mobilisations », 2020, vol. 21, *Champ pénal/ Penal field*, [Online], URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/12041> (consulté le 7 octobre 2022).

cours dans l'exercice de l'infra-politique des condamnés³⁸. Autre exemple, celui de la *convict criminology*, criminologie critique développée par des ex-détenus devenus enseignants universitaires (notons que ce sont tous des hommes), lassés d'avoir entendu parler de la prison dans les cénacles académiques sans avoir leur mot à dire sur le sujet. Il s'agit alors, comme l'explique le politologue Grégory Salle, « d'une criminologie pensée et effectuée "de l'intérieur", c'est-à-dire par des individus qui font, ou ont fait eux-mêmes, l'expérience intime de l'enfermement, une expérience inscrite dans leur esprit et dans leur chair. L'argument fondamental est que les meilleurs criminologues sont [celles] qui ont éprouvé immédiatement, au sens propre, la réalité de l'emprisonnement »³⁹ et qui, a-t-on envie d'ajouter, maîtrisent tous les espaces, niveaux et registres de langage.

La résistance dont il est question ici s'opère donc à un double niveau. C'est la résistance des publics qui peuplent en filigrane le champ de la criminologie car confrontés aux instances de régulation et de contrôle. Par la reconnaissance de leur capacité à se positionner en individus libres face aux exigences d'un ordre social qui ne les prend pas en considération ou les traite en assujettis, la perspective critique contribue, d'une certaine façon, à un projet d'émancipation. Les savoirs sur la délinquance, la justice et leurs rapports complexes ne peuvent en effet éluder la part sombre et cachée de ceux qui en sont les acteurs les plus faibles ; ils ne peuvent se limiter à un demi-portrait, un demi-point de vue, un demi-discours. C'est aussi la résistance de la criminologue qui se tient à l'écoute des paroles dites non légitimes, qui cherche à entendre et comprendre les sous-discours, les messages cachés ou qui, comme on l'a vu dans le point précédent, n'adhère pas aux harangues consensuelles à propos du monde et du progrès, ne souscrit pas aux narrations sans désordres. Dans ce sens, la résistance à l'injonction d'adaptation prend la forme d'une revendication à la reconnaissance des formes subjectives de la vie sociale, où il ne s'agit plus de s'ajuster, de convenir, d'être approprié mais simplement d'exister dans toute sa singularité, même si cela perturbe l'ordre des choses ou la bienséance.

3. Un programme critique à revendiquer

Le rapide aperçu que je viens de proposer est bien entendu partiel et partial. Les trois éléments étudiés dans cette première partie d'article, érigés comme impératifs en réplique à celui d'adaptation, ne constituent que des pistes de réflexion sur les ressorts de la pensée critique et sur son potentiel de résistance. Trop souvent confondue avec la réflexivité ou la défiance envers les institutions et le discours établi, il importe de rappeler que la criminologie critique constitue un programme solide et cohérent au niveau intellectuel qu'il faut, il me semble, soutenir plus que jamais. Certes, comme le rappelle le sociologue Jean De Munk, pour les chercheuses, « la critique est partout, puisqu'elle fait partie de la définition même de la science »⁴⁰. Mais il s'agit ici d'envisager un véritable « programme critique », pour lequel, poursuit-il, il y a lieu de déployer deux axes épistémologiques. Le premier consiste à « chercher à articuler explication d'une part, normativité de l'autre »⁴¹. En d'autres termes, « compléter la base cognitive de la théorie par une base normative »⁴². Le second pose la question de « l'intervention efficace [de la chercheuse] dans le réel et donc, de sa coordination avec les acteurs sociaux »⁴³.

³⁸ C. BRANDERS, C., « “Je suis détenu”. Les expressions subversives des comédiens incarcérés », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2018, Vol. 80, n°1, p. 93-116.

³⁹ G. SALLE, « Une sociologie des “taulards” », *la convict criminology*, 2007, *Genèses*, n°68, p. 133.

⁴⁰ J. DE MUNCK, « Les trois dimensions de la sociologie critique », *SociologieS*, 2011, [Online], URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3576>, p. 3 (consulté le 7 octobre 2022).

⁴¹ *Ibid.*, p. 4.

⁴² *Ibidem*.

⁴³ *Ibidem*.

La normativité en jeu dans la criminologie critique est celle de valeurs très affirmées, du côté, je l'ai déjà précisé, de la justice sociale, de la dénonciation des impacts sociaux des relations de pouvoir, notamment sur l'élaboration des lois pénales et la mise en œuvre de la répression. Ces valeurs sont identifiées, formulées en toute transparence et les concepts qui les soutiennent sont construits au regard d'une intention éthique empiriquement soutenue. La criminologie critique pêche cependant par le flou qu'elle laisse planer quant à la définition de ce qui peut être désirable au regard de ses valeurs et qui devrait, précisément, constituer le point de départ de son entreprise de déconstruction. En effet, c'est généralement par ce qu'elle considère comme non-acceptable qu'elle se définit, plutôt qu'au regard de ce qu'elle estime souhaitable. Il n'y a pas encore de criminologie de la reconnaissance ou de criminologie de l'émancipation qui s'affirme comme telle et on peut le regretter. Il n'en demeure pas moins que se dessine en négatif, derrière la dénonciation radicale de la violence des instances de répression et du traitement différentiel des illégalismes, l'image d'une autre société plus égalitaire et solidaire.

Concernant l'intervention dans le réel et le rapport aux acteurs sociaux, j'ai déjà évoqué l'intérêt plus nouvellement porté à la parole et l'expérience des justiciables, en ce qu'ils font l'épreuve de l'incrimination et ont des choses à nous dire à ce sujet. A cet égard, J. De Munck énonce à nouveau en des termes très éclairants la question qui traverse la perspective critique : « comment », dit-il, « donner voix aux sans-voix, conférer du sens à ce qui n'est défini, dans le codage dominant, que comme non-sens, manque, défaut, insuffisance, contribuer à l'émergence d'un public actif là où ne se trouvent que des individus passifs et atomisés » ?⁴⁴. Cela ne peut, selon lui, se passer que dans le cadre d'une « coopération réflexive » qui laisse une place importante au dialogue⁴⁵. Cette posture, qui n'est évidemment pas l'apanage de la criminologie critique (J. DE Munck la réfléchit d'ailleurs au départ de la sociologie), me semble importante à défendre dans un projet de connaissance. Ce l'est d'autant plus qu'au XXI^e siècle, les domaines de la parole et de l'écoute sont en pleine reconfiguration. Les modes d'expression n'ont jamais été aussi variés et directs, au point que la confusion règne dans une curieuse cacophonie. La perspective critique est donc aujourd'hui, plus que jamais, invitée à contribuer à l'invention de nouvelles modalités de prise de parole, d'expression, mais surtout d'écoute, de compréhension et ce, afin que la communication entre les êtres ne devienne pas la réplique d'un capitalisme sourd et sauvage.

Ce contexte particulier me conduit à envisager à présent cet autre cadre de prise de parole qu'est l'enseignement universitaire, dans lequel les dimensions d'engagement et de critique font aujourd'hui l'objet de vifs débats. La recherche irrigue l'enseignement et revendiquer une posture critique n'est évidemment pas sans effet sur les cours dispensés en auditoire ou les discussions tenues en séminaire. Le débat qui se déroule pour l'instant à ce sujet se situe principalement en France, mais n'épargne absolument pas la Belgique. Comment la criminologie et, plus encore, la criminologie critique, est-elle amenée à se positionner dans celui-ci ? Ce sera l'objet de la seconde partie de cet article.

II. La résistance à la critique

Les années 2020 resteront, pour le milieu universitaire français, longtemps marquées par un ensemble de polémiques constitutives de ce que l'on pourrait, à l'instar du sociologue Alex

⁴⁴ *Ibid.*, p. 15.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 16.

Mahoudeau, désigner comme une « panique morale »⁴⁶. Ce concept, forgé au sein même du courant de criminologie critique par Stanley Cohen en 1972⁴⁷, désigne, comme le terme l'indique, un mouvement de panique, un sentiment de peur intense qui se diffuse de façon irrationnelle au sein d'une société donnée. L'idée qui la soutient est qu'une menace (portée par une personne, un groupe ou tout autre élément susceptible de jouer ce rôle), risque de porter atteinte aux valeurs fondamentales, aux intérêts ou au bien-être d'une communauté ou d'un groupe social plus ou moins élargi. S. Cohen considère que des entrepreneurs de morale et des médias de masse jouent généralement un rôle majeur dans la diffusion de cette peur et que les acteurs politiques et les législateurs contribuent à son exacerbation. Si certains événements permettent de comprendre l'origine de cette peur, sa gravité et son étendue sont, par contre, tout à fait exagérées.

En cause ici, la croyance qu'une génération d'étudiantes universitaires ou de hautes écoles seraient « infectées »⁴⁸ par des théories critiques en sciences humaines et sociales, enseignées par des professeurs idéologues, soucieuses avant tout de former une génération de contestataires de l'ordre établi, portée par un projet de dislocation de notre civilisation. L'université prend alors soudain l'allure d'un cheval de Troie censé pénétrer toutes les sphères de la vie sociale et redéfinir les fondamentaux que sont les rapports de genre, de race et de classe. Si cette image prête à sourire, elle tend toutefois à s'imposer aujourd'hui avec le plus grand sérieux dans les débats politiques et universitaires. La pensée critique est en le cœur de cible. Je propose dès lors d'examiner brièvement ce phénomène, son contexte d'émergence, les options de résistance qui sont à notre portée, pour enfin m'interroger sur la manière de faire face au mouvement en tant qu'enseignante.

1. Des attaques en rafale

Commençons par le rappel d'un fait marquant, emprunté à Alex Mahoudeau, qui l'a très bien relaté dans l'introduction d'un ouvrage publié chez *Textuel*, dans une collection dénommée, ce n'est pas un hasard, « Petite encyclopédie critique »⁴⁹. « Le 7 janvier 2022 », relate l'auteur, « Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale [française], prononçait le discours d'ouverture d'une réunion organisée à la Sorbonne par une association, "le Collège de Philosophie", et présentée comme un colloque sur le thème des risques de la "déconstruction" à l'Université. L'événement rassemblait un collège hétéroclite d'intellectuels publics, de commentateurs généralistes de l'actualité, d'essayistes et même d'universitaires, pour aborder divers problèmes auxquels l'enseignement supérieur, en France et à l'étranger, était d'après eux confronté : "déconstructionnisme", "intersectionnalité", "racialisme et néoracisme", "néoféminisme", "idéologie du *gender*", "*cancel culture*", etc. – sans oublier un panel consacré à la question de l'Islam »⁵⁰. Difficile d'imaginer opposition plus frontale à la pensée critique, la plupart des concepts cités ici et mis sur la sellette faisant aujourd'hui partie du vocabulaire commun des travaux qu'elle recouvre.

Dans la foulée de ce type d'événement, j'évoque ici rapidement un autre objet de préoccupation du gouvernement français en la matière. Il prend forme dans un néologisme popularisé par

⁴⁶ A. MAHOUDEAU, *La panique woke, anatomie d'une panique réactionnaire*, Paris, Les Éditions Textuel, coll. Petite encyclopédie critique, 2022.

⁴⁷ S. COHEN, *Folks Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers* (3rd Edition), London, New York, Routledge, 2002.

⁴⁸ Ce terme intéressant est emprunté à A. MAHOUDEAU, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁹ A. MAHOUDEAU, *op. cit.*

⁵⁰ *Ibid.*, p. 9.

l'extrême droite il y a de cela vingt ans déjà et qui, en ce qui concerne l'université, désigne sous le terme d'« islamogauchisme » une prétendue convergence de vue entre une pensée critique s'intéressant de près à certains phénomènes de discrimination religieuse et l'islamisme radical et réactionnaire. Sans revenir sur l'origine du concept et le déploiement de son succès aussi vif que saugrenu, on retiendra ici les velléités d'instauration à l'université, d'une sorte de chasse aux sorcières, soutenue par la ministre française chargée de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. La ministre, dont le mandat restera entaché de cet incident, avait en effet commandé au CNRS⁵¹ en février 2021 une étude présentant un bilan de l'ensemble des recherches en cours en France, en vue de « distinguer ce qui relève de la recherche académique et ce qui tient du militantisme »⁵². Cette étude ne fut pas réalisée et, l'on peut s'en réjouir, un large panel de chercheuses s'opposèrent à cette douteuse entreprise⁵³. Il n'en demeure pas moins que le projet donne à réfléchir et permet de prendre la mesure de l'air du temps. On retiendra l'ironie qui veut que ce soit au départ d'un concept politique, non scientifique, n'ayant aucun fondement empirique et surtout, totalement instrumental, qu'il est reproché à certaines enseignantes-chercheuses de « faire de l'idéologie » et que leurs travaux s'en trouvent soudain délégitimés.

2. Un contexte non favorable

Il n'a cependant pas fallu attendre ce type de manifestation offensive pour constater que l'avenir de la pensée critique apparaît aujourd'hui incertain. De nombreux pays qui ne connaissaient pas ou plus ce problème, voient aujourd'hui la question de la possibilité de faire entendre une voix dissonante de plus en plus compromise. Une convergence de mouvements bien antérieurs aux polémiques françaises semble être à la base de cette situation. J'en retiendrai trois, directement issus de l'observation directe que me permet ma position de professeure et de l'intérêt que je porte à ce métier sur la scène internationale.

En premier lieu, je constate que le problème, loin d'être nouveau, de sous-financement des universités contribue indirectement au recul de la pensée critique. Il implique, en sciences humaines et sociales, un désinvestissement de la recherche fondamentale, une grande précarité de l'emploi des chercheuses et des étudiantes, ce qui a pour conséquence un désintérêt pour les métiers de la recherche ou un assujettissement de plus en plus important au secteur privé. En deuxième lieu, j'ai pu remarquer au fil de ma carrière l'imposition de plus en plus pressante des logiques empruntées à ce même secteur privé, favorisant la concurrence entre établissement et donc, parfois, le lissage des aspérités, lorsqu'il ne s'agit pas simplement de garantir le respect dû aux financeurs. Et dans la même veine, c'est carrément avec effroi que j'ai assisté au développement d'une forme de managérialisme bureaucratisé qui distrait de plus en plus les chercheuses de l'essentiel. La notion de « *bullshit job* » popularisée par l'anthropologue David Graeber⁵⁴, qui renvoie à la multiplication des tâches inutiles, superficielles et vides de sens, a passé en grandes pompes le portail des universités et j'ai personnellement vu en vingt ans cette dynamique se développer comme si j'avais regardé pousser de la rhubarbe dans mon jardin. Troisième et dernier mouvement que je retiens ici (mais il y en a d'autres), celui des étudiantes

⁵¹ Centre National de la Recherche Scientifique (France).

⁵² S. LE NEVE, « Frédérique Vidal lance une enquête sur "l'Islamogauchisme" à l'université », *Le Monde*, 16 février 2021, [Online], URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/16/frederique-vidal-lance-une-enquete-sur-l-islamo-gauchisme-a-l-universite_6070195_3224.html (consulté le 7 octobre 2022).

⁵³ Voir la position du CNRS à ce sujet : CNRS, « L'Islamogauchisme n'est pas une réalité scientifique », [Online], URL : <https://www.cnrs.fr/fr/l-islamogauchisme-nest-pas-une-realite-scientifique> (consulté le 7 octobre 2022).

⁵⁴ D. GRAEBER, *Bullshit jobs: the rise of pointless work, and what we can do about it*, London, Penguin, 2019.

et de leurs exigences par rapport aux contenus de cours et à la pédagogie qui visent à ne pas heurter leur sensibilité, entendue dans tous les sens du terme, exigences se déclinant parfois pour le meilleur mais souvent pour le pire. L'autocratie des réseaux sociaux, le nouveau rapport à l'image et la culture de la polémique rendent le travail de l'enseignante aujourd'hui périlleux, en particulier lorsque sa parole est libre. Et dans ce domaine, la criminologie, champ d'étude sensible par excellence, n'est pas en reste. D'après ce que m'en disent des collègues (en particulier outre-Atlantique), il semble que l'auto-censure soit davantage pratiquée de nos jours qu'il y a un dizaine d'années. Enfin, le succès dans les médias, du concept de *cancel culture* est un autre indicateur de la polarisation des débats. Si une série d'incidents situés du côté d'un certain autoritarisme de gauche ont en effet de quoi interroger, on constate surtout la rapide récupération des polémiques de la part des néoconservateurs pour en tirer un parti maximum et réciter jusqu'à l'écœurement la complainte réactionnaire de la tyrannie des minorités⁵⁵.

3. Résistance et nécessité

Si, comme il y a tout lieu de le penser, ce tableau particulier décrit le mouvement auquel il faut s'adapter, s'il constitue l'un des chemins pris par « l'évolution » du monde de l'enseignement et de la recherche, évolution vue comme inéluctable, il me semble alors que, plus que jamais, l'entrée en résistance devient une nécessité. Il n'est alors plus seulement question de résister par la critique ou de proposer une vision du monde qui tient compte de ce que l'on ne voit pas en surface, mais de défendre la critique elle-même en tant que projet pédagogique, cette défense représentant en soi un acte de résistance.

Car de quoi est-il question finalement ? Pour le coup, la réponse est claire : faire taire les chercheurs critiques ou les incapaciter professionnellement et institutionnellement, ce qui revient à dénier à la pensée scientifique la possibilité de mettre en lumière des mécanismes de domination, des vulnérabilités, des exclusions. En un mot, de s'intéresser aux plus faibles ou à ceux qui ne sont pas du côté du manche. Le prétexte de l'idéologie, pour refuser la critique, est invoqué comme si la construction du savoir s'inscrivait dans un vide social. Or, souligne le sociologue Eric Fassin, « si la représentation du monde social est l'enjeu politique par excellence, alors, les sciences sociales sont inévitablement politiques. Contre l'illusion de la neutralité axiologique, attribuée de manière trompeuse à Max Weber, [il importe de rappeler que] les savoirs ne sont jamais hors du monde. Ils sont situés et doivent donc se penser comme tels. Cette objectivation n'a donc rien à voir avec quelque neutralisation »⁵⁶. Et « si parti pris il y a », nous dit Robert Castel, « il fait contrepoids à un autre parti pris, celui du discours " neutre " de l'objectivisme qui prend pour acquis les situations acquises et ce faisant les cautionne »⁵⁷.

Dans un contexte où l'emprise des mécanismes du marché s'étend à l'université comme à l'ensemble de la vie sociale, l'espace laissé à la pensée critique, la libre discussion ou le débat sur des enjeux tels que les facteurs structurels, institutionnels, économiques et sociaux qui traversent notamment les phénomènes criminels risque sérieusement de se réduire. La rhétorique de la responsabilité individuelle comme explication de tous les maux aura alors encore de beaux jours devant elle. « J'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé », avait déclaré le

⁵⁵ Voir à ce sujet E. FASSIN, *La savante et le politique. Défense et illustration des libertés académiques*, Le Club de Médiapart, 2021, [Online], URL : <https://blogs.mediapart.fr/eric-fassin/blog/060621/la-savante-et-le-politique-defense-et-illustration-des-libertes-academiques> (consulté le 7 octobre 2022).

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ R. CASTEL, « La sociologie et la réponse à la "demande sociale" », *Sociologie du travail*, 2000, n°42, p. 285.

Premier ministre français Manuel Valls au Sénat, deux semaines après les attaques de Paris en novembre 2015⁵⁸. Réenfonçant le clou un peu plus tard, lors d'un hommage aux victimes de l'attaque de l'*Hyper Cacher*, il lançait : « Il ne peut y avoir aucune explication qui vaille. Car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser »⁵⁹. Le propos résume bien la charge menée contre toute entreprise critique : le déni de l'explication possible renvoie bel et bien au déni de toute responsabilité collective, sociale ou politique.

Un tel point de vue se situe à mille lieux du concept de justice sociale qui, comme le précise Bastien QUIRION, sert de repère à la criminologie critique⁶⁰ et qui affirme au contraire la nécessité d'une solidarité collective entre les membres d'une société donnée. On le sait, la toute grande majorité des personnes qui retiennent l'attention de la justice pénale est en état de désaffiliation. La résistance de la criminologie critique passe donc par la défense de cette justice sociale, telle que l'entend notamment Nancy Fraser, philosophe pour qui deux composantes sont essentielles : la redistribution, c'est-à-dire la lutte contre l'injustice socio-économique et la reconnaissance, c'est-à-dire la lutte contre l'injustice de type symbolique⁶¹. Ce n'est bien sûr pas par une transformation du système pénal qu'advientra cette justice. Mais peut-on continuer de tolérer qu'il en soit l'un des plus puissants amplificateurs, qu'il contribue à stabiliser les relations sociales dans la dissymétrie et que son évolution conduise, par exemple, à ce que la sanction soit devenue un marché⁶² ?

4. La critique comme compétence

Être universitaire c'est, pour beaucoup, être enseignante. Que faire alors de ce projet intellectuel de résistance, dans nos rapports avec celles et ceux à qui nous enseignons ? Devons-nous les protéger de ces débats houleux ? Et si oui, les protéger contre qui ou contre quoi précisément ? Contre nous, contre les autres ? Devons-nous au contraire les embarquer dans notre projet de résistance ? Les conduire à reconnaître ceux et celles qui seront, dans ce champ du savoir, leurs potentiels adversaires ? « L'ennemi est bête » disait Pierre Desproges, « il croit que c'est nous l'ennemi alors que c'est lui »⁶³. Cette géniale citation montre bien la vacuité d'envisager la résistance sur un mode guerrier et nous invite plutôt à une conception ouverte et constructive de la pensée critique qui, somme toute, se résume à l'adoption d'une attitude, d'une façon de réfléchir. Cela dit, les sociologues Nicolas Marquis, Emmanuelle Lenel et Luc Van Campenhoudt rappellent à juste titre qu'« il n'est pas toujours facile pour l'enseignant d'expliciter clairement ce qu'il attend lorsqu'il fait usage du mot “critique”. Il reste souvent dans l'implicite comme si la critique relevait davantage de l'art, et la formation à la critique davantage du parcours initiatique que d'un apprentissage méthodique »⁶⁴.

Comment faire alors ? Une première étape est certainement d'attirer l'attention des étudiantes

⁵⁸ X. MOLENAT, « La sociologie excuse-t-elle les terroristes ? », *Alternatives Économiques*, 2016, Vol. 353, no. 1, p. 81.

⁵⁹ S. FAURE, C. DAUMAS & A. VECRIN, « Culture de l'excuse, les sociologues répondent à Valls », *Libération*, 12 janvier 2016, [Online], URL : https://www.liberation.fr/debats/2016/01/12/culture-de-l-excuse-les-sociologues-repondent-a-valls_1425855/ (consulté le 7 octobre 2022).

⁶⁰ B. QUIRION, « Criminologie critique », in *Dictionnaire de criminologie en ligne*, [Online], URL : <http://criminologie.site.koumbit.net/article/criminologie-critique> (consulté le 7 octobre 2022).

⁶¹ N. FRAZER, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

⁶² D. SELMAN & P. LEIGHTON, *Punishment for Sale: Private Prisons, Big Business, and the Incarceration Binge*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 2010.

⁶³ P. DESPROGES, *Manuel de savoir vivre à l'usage des rustres et des malpolis*, Paris, Points, 1997.

⁶⁴ N. MARQUIS, E. LENEL & L. VAN CAMPENHOUDT, *Pratique de la lecture critique en sciences humaines et sociales*, Malakoff, Dunod, 2018, p. 8.

sur les questions sociales qui les entourent, mais qui peut-être n'ont pas encore retenu leur intérêt. Comme le souligne Robert Castel, « il existe dans toute société sans doute, et dans la nôtre aujourd'hui certainement, ce que l'on pourrait appeler des configurations problématiques, des questions qui s'imposent à l'attention, et pas seulement à l'attention des savants, parce qu'elles perturbent la vie sociale, disloquent le fonctionnement des institutions, menacent d'invalidation des catégories entières de sujets sociaux »⁶⁵. Ces questions nous concernent parce que, dit-il encore, « elles constituent la trame des préoccupations d'une foule de gens qui les vivent le plus souvent sous la forme de l'incompréhension et du désarroi »⁶⁶ et il revient d'apprendre, sans pour autant envisager la formation sur un mode instrumental, à les « prendre en charge »⁶⁷. En seconde étape de l'apprentissage à la critique, l'accent sera mis ensuite sur un « apprentissage progressif de méthode » et, comme le disent encore N. Marquis *et al.*, la création d'un « espace privilégié »⁶⁸ pour que la discussion scientifique et la relation interindividuelle entre enseignantes et étudiantes puisse exister. Il s'agit de poser les bases pour la construction d'un nouveau rapport au savoir qui passe, notamment, par le fait d'accepter d'être bousculée dans ses certitudes et d'« entrer dans un rapport réflexif à soi-même »⁶⁹. L'enjeu n'est donc pas d'asséner ou de partager convictions ou engagements, mais plutôt d'apprendre à les comprendre et à leur donner un sens, d'ouvrir son savoir à des perspectives multidimensionnelles. Et cela, c'est déjà, en soi, dans le contexte actuel, un véritable projet de résistance.

La réflexion sur l'ouverture des étudiantes à la critique pourrait se poursuivre encore, mais il n'est pas dans mes ambitions de proposer un programme didactique normatif. Ces quelques idées visent plutôt à poser un cadre et à préciser à nouveau, en réponse à l'attaque violente à laquelle nombre de chercheuses (dont je me sens faire partie) font face, que l'enseignement de la critique, s'il est rigoureux et intellectuellement honnête, ne s'apparente pas à un gavage dogmatique. Certes, rappelle le politologue Philippe Corcuf, « l'équilibre entre distanciation scientifique et engagements éthiques et politiques [peut se montrer] instable »⁷⁰. C'est certainement un programme exigeant, mais il est à notre portée. Il s'agit d'ailleurs d'un projet de société autant que de formation à construire processuellement, horizontalement, sans chercher le surplomb, sans violence, sans prêche ni sermon (les libres penseurs apprécieront). Le sens de ces lignes est dès lors de montrer comment l'enseignement de la critique participe d'un programme général de résistance, programme transparent proposé dans cet article à l'invitation des collègues de l'ULB. Comme s'il s'agissait finalement, de proposer une éthique de la critique lorsque l'on est enseignante. Car, comme le dit si bien R. Castel, cette éthique, « c'est l'implication logique d'un jugement de valeur posant que le maintien de la cohésion sociale, ou d'une solidarité "organique" entre tous les membres d'une société, sont des finalités de l'existence humaine supérieures à la maximisation de la productivité à n'importe quel prix »⁷¹. Nous sommes donc bien loin de l'adaptation au modèle sociétal dont parlait Barbara Stiegler et qui suppose vitesse, aliénation, oubli de soi et de l'autre.

⁶⁵ R. CASTEL, *op. cit.*, p. 284.

⁶⁶ *Ibidem.*

⁶⁷ *Ibidem.*

⁶⁸ N. MARQUIS, E. LENEL & L. VAN CAMPENHOUDT, *op. cit.*, p. 41.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 49.

⁷⁰ Ph. CORCUFF, « Des mésaventures académiques du couple critique/émancipation en France et du possible renouveau d'une théorie critique en sciences sociales », *Revue du Mauss permanente*, 2018, [Online], URL : https://www.journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1415 (consulté le 7 octobre 2022).

⁷¹ R. CASTEL, *op. cit.*, p. 287.

Conclusion

Au terme de ces quelques réflexions, il me semble que l'invitation à se pencher sur le thème de la résistance, telle qu'elle nous fut lancée par les criminologues de l'ULB, dissimule un autre projet. Les auteures invitées à contribuer à cet ouvrage l'ont certainement identifié : il s'agit d'un appel à se reconnaître et à se retrouver, à connaître autant qu'à trouver. Ces verbes élégants suggèrent l'estime, la réunion et la réflexion, ils évoquent un collectif prometteur et en invitent d'autres. Comprendre, s'entourer, entendre, écouter, imaginer, créer, échanger, rejoindre. La résistance ne peut être un slogan, au même titre que l'adaptation ne peut être un impératif. Résister n'est pas un verbe unique et unifié. Il se décline en une multitude de projets qui consistent à faire en sorte que, même si elle représente une voie d'entrée dans l'analyse, « la domination ne prenne pas toute la place »⁷² et qu'un espace soit laissé à ce qui relève de la créativité, du franchissement du contours des cadres. Si, comme j'ai tenté de le montrer, la résistance est le prolongement de la critique, elle ne peut pour autant se suffire à elle-même. Sans imagination, sans inventivité et surtout sans humour, le projet de résistance est voué à l'échec ou, pire peut-être, au conformisme.

« C'est l'imagination qui fournit le milieu, la clairière lumineuse, où peuvent se comparer, se mesurer, des motifs aussi hétérogènes que des désirs et des exigences éthiques » dit le philosophe Paul Ricoeur⁷³. Elle constitue un levier politique qui nous permet de sortir de la sphère du discours, de dépasser l'idée d'une pensée ou d'un langage qui ne s'occuperaient que d'eux-mêmes, et d'envisager les formes de l'action. La critique pour la critique n'a pas d'avenir. En tension entre prise de distance et confrontation avec le réel, il nous reste alors à oser nous lancer dans le vide, proposer des nouvelles manières de vivre, d'être ensemble et aussi, d'évoluer. Loin d'une exhortation à une adaptation vide de sens qui sert des intérêts lointains et désincarnés, ce projet est peut-être celui de la criminologie d'aujourd'hui, indocile, inventive, résistante.

Bibliographie

ADAM, Ch., « De la déviance du fantasme au fantasme déviant. Quand la pensée se meurt dans le fantasme de la classification », *Psychiatrie et Violence*, 2010, Vol. 10, n°1, [Online], URL : www.psychiatrieviolence.info/2011/01/de-la-deviance-du-fantasmeau-fantasme.html (consulté le 7 octobre 2022).

ADAM, Ch., DE FRAENE, D., MARY, Ph., NAGELS, C. & SMEETS, S., *Sexe et normes. Actes du colloque organisé pour le 75^e anniversaire de l'Ecole de criminologie Léon Cornil*, Bruxelles, Bruylant, 2012.

ADAM, CH., CAUCHIE, J-F, DEVRESSE, M-S, DIGNEFFE, F. & KAMINSKI, D., *Crime, Justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Bruxelles, Larcier, 2014.

BARATTA, A., « Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie », *Déviance et Société*, 1981, Vol. 6, n°1, p. 1-22.

⁷² Ph. CORCUFF, *op. cit.*

⁷³ P. RICOEUR, « L'imagination dans le discours et dans l'action », in H. VAN CAMP (dir.), *Savoir, faire, espérer : Les limites de la raison*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 1976, [Online], URL : <https://books.openedition.org/pusl/9707?lang=fr> (consulté le 7 octobre 2022).

BECKER, H. S., *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

BOSWORTH, M. & HOYLE, C. (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

BOSWORTH, M. & HOYLE, C., « What is criminology ? An introduction », in M. BOSWORTH & C. HOYLE (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 1-12.

BRAITHWAITE, J., « Foreword », in M. BOSWORTH & C. HOYLE (eds), *What is Criminology ?*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. vii,-x.

BRANDERS, C., « “Je suis détenu”. Les expressions subversives des comédiens incarcérés », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2018, Vol. 80, n°1, p. 93-116.

CASTEL, R., « La sociologie et la réponse à la “demande sociale” », *Sociologie du travail*, 2000, n°42, p. 281-287.

CHARBIT, J. & RICORDEAU, G., « La prison, un espace de résistances et de mobilisations », 2020, vol. 21, *Champ pénal/Penal field*, [Online], URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/12041> (consulté le 7 octobre 2022).

CHRISTL, W., & SPIEKERMANN, S., *Networks of control. A report on Corporate Surveillance, Digital Tracking, Big Data & Privacy*, Vienne, Facultas, 2016.

CNRS, « L'islamogauchisme n'est pas une réalité scientifique », [Online], URL : <https://www.cnrs.fr/fr/l-islamogauchisme-nest-pas-une-realite-scientifique> (consulté le 7 octobre 2022).

COHEN, S., *Folks Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers* (3rd Edition), London, New York, Routledge, 2002.

CORCUFF, Ph., « Des mésaventures académiques du couple critique/émancipation en France et du possible renouveau d'une théorie critique en sciences sociales », *Revue du Mauss permanente*, 2018, [Online], URL : https://www.journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1415 (consulté le 7 octobre 2022).

DE MUNCK, J., « Les trois dimensions de la sociologie critique », *SociologieS*, 2011, [Online], URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3576> (consulté le 7 octobre 2022).

DESPROGES, P., *Manuel de savoir vivre à l'usage des rustres et des malpolis*, Paris, Points, 1997.

DEVRESSE, M-S & SCALIA, D., « Hearing Tried People in International Criminal Justice: Sympathy for the Devil ? », *International Criminal Law Review*, 2016, Vol. 16, n°5, p. 796-825.

DEVRESSE, M-S, « La pénalité de l'accès : Territoires digitaux intimes et extimes des

sanctions », *Archives de Politique Criminelle*, 2021, n°43, p. 165-181.

ENGLEBERT J., & ADAM, Ch., « La “personnalité antisociale”, antithèse de la psychopathologie », *Déviance et Société*, 2017, Vol. 41, n°1, p. 3-28.

FASSIN, E., *La savante et le politique. Défense et illustration des libertés académiques*, Le Club de Médiapart, 2021, [Online], URL : <https://blogs.mediapart.fr/eric-fassin/blog/060621/la-savante-et-le-politique-defense-et-illustration-des-libertes-academiques> (consulté le 7 octobre 2022).

FAURE, S., DAUMAS, C. & VECRIN, A., « Culture de l’excuse, les sociologues répondent à Valls », *Libération*, 12 janvier 2016, [Online], URL : https://www.liberation.fr/debats/2016/01/12/culture-de-l-excuse-les-sociologues-repondent-a-valls_1425855/ (consulté le 7 octobre 2022).

FERNANDEZ, A., *La folie de la mesure en entreprise*, [Online], URL : <https://www.piloter.org/> (consulté le 7 octobre 2022).

FRAZER, N., *Qu’est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

GRAEBER, D., *Bullshit jobs: the rise of pointless work, and what we can do about it*, London, Penguin, 2019.

HOUDART, S., MANCERON, V. & REVET, S., « Connaitre et se prémunir. La logique métrique au défi des sciences sociales », *Ethnologie Française*, Vol. 45, n°1, p. 11-17.

KAMINSKI, D., *Pénalité, management, innovation*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 2010.

LASCOUMES, P. & NAGELS, C., *Sociologie des élites délinquantes*, Paris, Armand Colin, 2018.

LE NEVE, S., « Frédérique Vidal lance une enquête sur “l’Islamogauchisme” à l’université », *Le Monde*, 16 février 2021, [Online], URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/16/frederique-vidal-lance-une-enquete-sur-l-islamo-gauchisme-a-l-universite_6070195_3224.html (consulté le 7 octobre 2022).

MAHOUDEAU, A., *La panique woke, anatomie d’une panique réactionnaire*, Paris, Les Éditions Textuel, coll. Petite encyclopédie critique, 2022.

MARQUIS, N., LENEL, E. & VAN CAMPENHOUDT, L., *Pratique de la lecture critique en sciences humaines et sociales*, Malakoff, Dunod, 2018.

MARY, Ph., « Pénalité et gestion des risques : vers une justice “actuarielle” en Europe ? », *Déviance et Société*, 2001, Vol. 25, n°1, p. 33-51.

MOLENAT, X., « La sociologie excuse-t-elle les terroristes ? », *Alternatives Économiques*, 2016, Vol. 353, no. 1, p. 81.

MULLER, J. Z., *The Tyranny of Metrics*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 2018.

POUPART, J., « Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche », *Sociologie et Sociétés*, 1993, Vol. 25, n°2, p. 93-110.

QUIRION, B., « Criminologie critique », in *Dictionnaire de criminologie en ligne*, [Online], URL : [http://criminologie.site.koumbit.net/article/criminologie-critique_\(consulté le 7 octobre 2022\)](http://criminologie.site.koumbit.net/article/criminologie-critique_(consulté%20le%207%20octobre%202022)).

RICOEUR, P., « L'imagination dans le discours et dans l'action », in H. VAN CAMP (dir.), *Savoir, faire, espérer : Les limites de la raison*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 1976, [Online], URL : <https://books.openedition.org/pusl/9707?lang=fr> (consulté le 7 octobre 2022).

RUSSELL, S., « The Continuing Relevance of Marxism to Critical Criminology », *Critical Criminology*, 2002, Vol. 11, n°2, p. 113-135.

SALLE, G., « Une sociologie des “taulards”, la *convict criminology* », 2007, *Genèses*, n°68, p. 132-144.

SCOTT, J. C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.

SELMAN D., & LEIGHTON, P., *Punishment for Sale: Private Prisons, Big Business, and the Incarceration Binge*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, 2010.

SMEETS, S. & TANGE, C., « Les discours des syndicats policiers face aux violences », *La Revue Nouvelle*, 2021, n° 5, p. 64-75.

STIEGLER, B., « *Il faut s'adapter* ». *Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2019.

TARRAGONI, F., « Chapitre 1. Le conflit comme fait social », in S. BULLE & F. TARRAGONI (dir.), *Sociologie du conflit*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 25-32.

TARRAGONI, F., « Chapitre 2. Le conflit comme question fondatrice de la sociologie », in S. BULLE & F. TARRAGONI (dir.), *Sociologie du conflit*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 33-57.

UGWUDIKE, P., *An Introduction to Critical Criminology*, University of Bristol, Policy Press, Bristol, 2015.

VACHERET, M. & COUSINEAU, M-M, « L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système », *Déviance et Société*, 2005, Vol. 29, n°4, p. 379-397.

VAN SWAANINGEN, R., « Vingt ans de “Déviance et Société” sous l'angle de la criminologie critique », *Déviance et Société*, 1997, Vol. 21, n°1, p. 57-76.

YAR, M., « Critical criminology, critical theory and social harm », in S. HALL & S. WINLOW, *New Directions in Criminological Theory*, New-York, Routledge, 2012, p. 52-65.